Rayé 12
FRC.3 25730 C
Case FRC 23158

MÉMOIRE

LU PAR LE PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Le 14 Novembre 1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

MÉMOIRE

Lu par le Premier Miniſtre des Finances, à l'Aſſemblée nationale, le 14 Novembre 1789.

MESSIEURS,

C'EST une pénible ſituation pour moi que d'avoir ſi ſouvent à vous entretenir des embarras & des difficultés des finances. Je n'ai eu que des inquiétudes & des déplaiſirs dans cette adminiſtration, depuis l'inſtant où je l'ai repriſe au mois d'Août de l'année derniere.

Le diſcrédit général à cette époque, l'exiſtence d'un déficit immenſe, & l'extrême pénurie du Tréſor royal ont déployé devant moi les premiers obſtacles. Cependant les revenus de l'Etat étoient au moins dans leur entier, & les recouvremens s'exécutoient avec la ponctualité uſitée. On ne prévoyoit pas encore l'affreuſe diſette des ſubſiſtances dont nous étions menacés, & l'on ne ſoupçonnoit pas les malheureux événemens qui ont contrarié la perception des droits & des impôts, & qui en jetant l'alarme dans les eſprits, ont détourné le cours de toutes les affaires, & ont fait diſparoître à la fois l'argent & la confiance. Un avenir favorable ſe préſente à nos regards, mais il n'eſt embraſſé que par l'eſpérance, & les affaires de finances n'en éprouvent point encore la ſalutaire influence.

L'Aſſemblée Nationale, de concert avec le Roi, a cependant déterminé deux grandes diſpoſitions pour l'encouragement du crédit, & pour le rétabliſſement de l'ordre dans les finances : par l'une, elle aſſure, à commencer du 1.er Janvier prochain, un parfait équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes ; & par l'autre, elle autoriſe une contribution patriotique dont elle a préſumé que le produit pourroit être équivalent aux beſoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Une immenſe difficulté reſte à vaincre encore. Cette contribution patriotique ne fournira que des reſſources graduelles, puiſque le dernier terme de payement s'étend juſqu'au 1.er Avril 1792. Cependant les beſoins ſont inſtans, & l'état du crédit en ces momens critiques, n'offre aucun ſecours ſur lequel on puiſſe ſolidement compter.

L'Aſſemblée Nationale verra par le tableau annexé à ce Mémoire, qu'en acquittant les engagemens pris avec la Caiſſe d'eſcompte, pour le 31 Décembre, les beſoins de cette année s'éleveroient à quatre-vingt-dix millions ; mais les anticipations ſont fort diminuées.

Les dépenſes extraordinaires pour l'année prochaine, peuvent être évaluées à environ quatre-vingts millions, & l'on vous en remettra l'apperçu.

Le beſoin ſeroit plus grand, ſi, à commencer du 1.er Janvier prochain, l'équilibre entre les revenus & les dépenſes n'étoit pas encore établi dans ſon entier ;

Si le remplacement de la diminution de produit ſur la Gabelle n'étoit pas effectué, à commencer pareillement du 1.er Janvier prochain ;

Si le payement de l'année ordinaire des droits & des impoſitions, eſſuyoit des retards ;

Si les anticipations ſur l'année 1790, quoiqu'infiniment réduites, ne pouvoient pas être renouvelées complétement.

On ne peut donc encore en cet inſtant déterminer d'une maniere poſitive, quel ſera le ſecours extraordinaire indiſpenſable pour ſuppléer au déficit extraordinaire & momentané de l'année 1790. C'eſt être modéré que de le ſuppoſer de quatre-vingts millions; & perſonne ne peut en répondre avec certitude au moment où je rédige ce Mémoire.

Voilà donc quatre-vingts millions à ajouter au moins aux quatre-vingt-dix qui ſont néceſſaires pour achever le ſervice de cette année, & s'acquitter avec la Caiſſe d'eſcompte.

Secours total à trouver, cent ſoixante-dix millions.

Cependant, pour ſe faire une juſte idée de la difficulté des circonſtances, il ne ſuffit pas d'arrêter ſon attention ſur l'embarras du Tréſor royal; il faut encore porter ſes regards ſur la ſituation de la Caiſſe d'eſcompte, établiſſement étroitement lié avec la choſe publique, & avec les finances en particulier.

Cet établiſſement a rendu les plus grands ſervices au commerce, & les ſecours que les finances en ont reçus depuis quelque temps, ont été auſſi importans que néceſſaires. Il n'en réſulteroit aucun inconvénient pour la Caiſſe d'eſcompte, ſi l'État avoit des moyens ſuffiſans pour la rembourſer aux époques convenues; mais un grand diſcrédit ayant pris la place des reſſources dont un nouvel ordre de choſes avoit donné l'eſpérance, il devient impoſſible, ſous de nouveaux moyens, de remplir les engagemens contractés avec la Caiſſe d'eſcompte, engagemens qui ſont partie des beſoins de cette année.

La ſituation de la Caiſſe d'eſcompte n'eſt pas ſeulement critique en raiſon des avances qu'elle a faites au Gouvernement; elle participe comme le Tréſor royal, comme tout le commerce, comme la France entiere, aux inconvéniens majeurs qui réſultent de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je dois répéter ici ce que j'ai dit dans une autre

occafion, fur les caufes de cette rareté. Et d'abord, elle a toujours été éprouvée dans les temps d'alarmes & dans les importantes crifes des empires. Chacun, incertain des réfultats d'un grand trouble, ou fimplement d'une révolution majeure, refferre fon argent, & attend pour en difpofer, que les événemens fe calment ou s'éclairciffent. Il y a de plus aujourd'hui des circonftances particulieres qui concourent à la rareté du numéraire. Notre ancienne balance de commerce avec les pays étrangers, balance toujours favorable à la France, eft dérangée par diverfes caufes. Nous avons importé cette année des quantités immenfes de blés, & nous demandons encore aux pays étrangers de nouveaux fecours. Notre traité de commerce avec l'Angleterre, nous rend débiteurs envers ce royaume, d'une fomme de marchandifes manufacturées que nos propres fabriques fourniffoient autrefois. Les étrangers intimidés par nos circonftances, s'éloignent de nos fonds publics; & au lieu d'y employer annuellement une portion de leurs capitaux, plufieurs, depuis quelque temps, cherchent à s'en défaire, & tout au moins ils n'y replacent pas les intérêts que nous leur payons, & nous fommes obligés de leur en remettre les fonds en entier. Les voyageurs étrangers font détournés, par nos troubles intérieurs, de venir en France, & nous avons perdu pour un temps l'introduction de numéraire que leurs grandes dépenfes dans le royaume occafionnoient.

Enfin, ce que peut-être on n'a jamais vu, même aux époques les plus fatales de la Monarchie, une émigration prodigieufe, toute compofée de gens riches ou aifés, attire dans l'étranger, non-feulement des fonds proportionnés aux dépenfes des citoyens qui nous quittent, mais encore une partie de leurs capitaux difponibles.

Je dois citer encore une caufe de la rareté de l'argent, non pas dans le royaume, mais dans la circu-

lation ; c'eſt le retard du payement des impôts, retard qui retient ſans fruit dans une multitude de mains, les eſpèces qui doivent ſervir aux dépenſes publiques, & ſe diviſer enſuite de nouveau par les conſommations.

Enfin, les temps de diviſions, les temps où l'eſprit de parti ſe déploie avec une grande force, donnent lieu quelquefois au ſéqueſtre de l'argent par le ſeul déſir de gêner la circulation, & de produire un embarras qui amene un ſurcroît de confuſion propre à changer la ſituation des affaires & la ſcene des événemens. Il exiſte donc une grande diverſité de cauſes particulieres, qui, avec les cauſes générales, concourent à la rareté du numéraire; rareté qui s'accroît enſuite par elle-même, parce que la crainte de manquer d'argent, comme la crainte de manquer d'une denrée néceſſaire, engage ceux qui en ont à ſe ménager une double proviſion.

Faiſons maintenant le réſumé précis des effrayantes difficultés que nous avons encore à vaincre.

Il faut trouver un ſecours extraordinaire de cent ſoixante-dix millions, ſoit pour les beſoins imminens de cette année, ſoit pour aſſurer le ſervice l'année prochaine, & il faut trouver ce ſecours au milieu d'un diſcrédit abſolu.

Il faut de plus ſoutenir l'édifice de la Caiſſe d'eſcompte, édifice ébranlé & prêt à tomber; il faut, s'il eſt poſſible, lui procurer une nouvelle force; ou ſi l'on veut abandonner cet établiſſement, malgré ſon intime connexité avec les finances & les affaires publiques, malgré le ſouvenir des ſervices qu'on en a tirés, il faut ſe propoſer un deſſein plus difficile encore à remplir, celui d'être juſte envers les actionnaires & envers les porteurs actuels des billets de Caiſſe.

Il faut encore s'occuper d'accélérer le payement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville, & parvenir d'ici à

une époque peu éloignée, à les remettre au moins assez au courant pour n'avoir plus qu'un semestre en arriere, & pour assurer les payemens à l'avenir de la maniere la plus réguliere.

Enfin, le dernier but qu'on doit avoir en vue, c'est de se préserver, s'il est possible, des funestes effets de la rareté excessive du numéraire effectif.

Je déclare d'abord, que selon mes lumieres, toutes ces entreprises sont impossibles à exécuter sans inconvéniens, & qu'ainsi nulle proposition ne peut être jugée parfaitement bonne en elle-même; le mérite de celle qui sera préférée, dérivera toujours en partie des objections plus grandes que l'on pourra faire contre tout autre plan. Et pour le dire en passant, le grand malheur des Ministres en des temps si difficiles, c'est d'avoir presque toujours à employer leurs facultés & leurs moyens, non pas à faire un bien complet & manifeste, mais à adoucir les maux, à en prévenir le progrès, & à tirer des circonstances le parti le moins désavantageux. Ce genre de travail, le plus pénible de tous, ne procure aucune récompense de la part des hommes, parce qu'ils en comparent le résultat avec les idées de perfection que chacun se forme si facilement, au lieu de le rapprocher des inconvéniens & des dangers qu'on a eu le bonheur d'éviter; mais cette comparaison, ce rapprochement, peu de gens sont tentés de le faire, car on ne prend pas de la peine pour louer autrui.

Je vais maintenant développer de quelle maniere je pense qu'on peut se tirer, au moins passablement, des difficultés actuelles. Vous jugerez, Messieurs, de ce moyen, vous le comparerez avec d'autres, & s'il s'en présente un meilleur, comme il est très-possible, je serai le premier à l'adopter & à le faire valoir. L'amour-propre d'auteur seroit aujourd'hui de tous les sentimens le plus misérable: nous sommes tous sous le poids de circonstances où le désir de sauver la

chose publique, est devenu le seul véritable intérêt particulier, en même temps qu'il doit être la seule passion de l'homme d'Etat.

Il faut vous rappeler, Messieurs, que les fonds extraordinaires dont vous avez besoin pour cette année & la suivante, sont au moins de cent soixante-dix millions.

J'ai dû d'abord examiner s'il étoit possible de trouver par la voie ordinaire des emprunts, une somme aussi considérable, somme encore susceptible d'accroissement par les motifs dont j'ai fait mention; & il m'a paru qu'en ces momens d'alarmes & de discrédit, l'on essayeroit en vain d'y réussir, même en se soumettant à un intérêt usuraire : cependant un tel intérêt obligeroit à augmenter en proportion la somme des impôts, & rendroit plus difficile l'établissement d'un équilibre entre les revenus & les dépenses fixes, disposition si nécessaire & sur laquelle l'ordre entier des finances doit constamment reposer.

J'ai réfléchi ensuite sur la maniere très-simple de se tirer de toute espece d'embarras, & que plusieurs personnes proposent aujourd'hui, celle de créer par forme de papiers-monnoie remboursables ou non remboursables, une somme de billets d'Etat non-seulement proportionnée aux besoins de cette année & de l'année prochaine, mais suffisante encore pour liquider tous les arrérages d'intérêt ou de rente, tous les reliquats dûs par les Départemens, tous les effets dont le remboursement a été suspendu, & auxquels on a attribué un intérêt de cinq pour cent.

On éteindroit encore avec ces billets tous ceux de la Caisse d'escompte; on s'acquitteroit de même des capitaux dûs par l'Etat aux Actionnaires; & de cette maniere enfin, par une opération d'une vaste étendue, on résoudroit en un moment toutes les difficultés de finance.

Mais si les circonstances uniques où la France &

les finances ſe trouvent, mettent dans la néceſſité de ſe ſervir de billets qui ne ſoient pas converſibles en argent à volonté, il me ſemble que bien loin d'uſer immodérément de cette reſſource, il faut s'appliquer à la reſſerrer dans les plus étroites limites; il faut que la ſomme des billets en circulation, ſoit reſtreinte aux beſoins les plus preſſés & les plus indiſpenſables; il faut encore accélérer par tous les moyens poſſibles le terme de leur durée; enfin, pour ménager la confiance, il convient de ſe rapprocher des uſages auxquels le crédit eſt attaché par les effets puiſſans de l'habitude.

Tel eſt le but, Meſſieurs, vers lequel il m'a paru convenable de diriger ſes combinaiſons: & ſi vous penſiez différemment, il vous ſeroit facile d'adopter un ſyſtême plus étendu; car rien n'eſt plus aiſé, rien n'eſt plus commode en commençant, que la création pure & ſimple d'une quantité de billets d'État proportionnée à toutes les dépenſes auxquelles on voudroit ſatisfaire.

Je vais maintenant vous expliquer le plan auquel, d'après les principes que j'ai établis, je donnerois la préférence.

La Caiſſe d'eſcompte ſeroit convertie en Banque Nationale.

On accorderoit à cet établiſſement un privilége pour dix, vingt ou trente ans à votre choix.

Le nombre de ſes Adminiſtrateurs ſeroit porté à vingt-quatre par une nouvelle élection des Actionnaires, & ſix ou huit de ces Adminiſtrateurs devroient être néceſſairement choiſis parmi les perſonnes abſolument étrangeres aux affaires de Banque & de Finance.

Un nombre quelconque de Commiſſaires nommés par vous, Meſſieurs, veilleroit ſur la partie de la geſtion des Adminiſtrateurs de la Banque Nationale, qui intéreſſeroit la confiance publique.

Tous les ſtatuts concernant l'adminiſtration intérieure de la Caiſſe d'eſcompte ſeroient revus & diſcutés, & le réſultat de cet examen conſenti par les Actionnaires, & revêtu d'une ſanction légale, formeroit le réglement applicable à l'adminiſtration de la Banque Nationale.

La ſomme des billets de Caiſſe mis ſucceſſivement en circulation, ſeroit fixée à deux cent quarante millions.

La Nation, par un Décret ſpécial de votre part, ſanctionné de Sa Majeſté, ſeroit caution de ces billets.

Ils ſeroient tous revêtus d'un timbre aux armes de la France, & ayant pour légende ces mots : *Garantie nationale.*

Ce timbre ſeroit appoſé par vos Commiſſaires ſur une quantité quelconque de billets dont il ſeroit tenu regiſtre, & dont la ſomme totale ne pourroit jamais excéder deux cent quarante millions.

Ces billets, conformément aux diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil du 18 Août 1788, pour les billets de la Caiſſe d'eſcompte, continueroient à être reçus comme argent dans toutes les Caiſſes royales & particulieres de Paris.

Vous déciderez, Meſſieurs, ſi cette diſpoſition peut être rendue générale, ſoit par l'effet d'un Décret de votre part, ſoit par un acquieſcement libre de la part des principales villes du royaume.

Voilà les premieres conditions du projet que je ſoumets à votre conſidération.

Il faut maintenant que je m'arrête ſur les parties de ce plan dont la diſcuſſion eſt la plus importante, & je vais commencer par les indiquer.

1.° Le fonds capital à l'avenir de la Caiſſe d'eſcompte convertie en Banque Nationale.

2.° L'emploi des fonds de la Banque Nationale.

3.° Comment l'État ne courroit aucun riſque en ſe portant caution des deux cent quarante millions de billets de Caiſſe en circulation.

4.° Avantages que les finances de l'État tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

5.° Accroiſſement de ſecours pour le commerce.

6.° Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque Nationale contre ſes avances.

7.° Calcul ſur le profit des Actions.

8.° Les moyens qui peuvent faciliter la levée de douze mille cinq cents Actions nouvelles.

Je vais reprendre maintenant ces huit indications.

ARTICLE PREMIER.

Le fonds capital de la Caiſſe d'eſcompte convertie en Banque Nationale.

Le capital de la Caiſſe d'eſcompte eſt aujourd'hui compoſé de trente millions circulant dans ſes affaires, & de ſoixante-dix millions dépoſés par les Actionnaires au Tréſor royal, au commencement de l'année 1787.

En tout, cent millions de capital appartenant à vingt-cinq mille actions, à raiſon de quatre mille francs par action.

Je propoſerois maintenant que ce capital fût augmenté de cinquante millions par une création de douze mille cinq cents Actions nouvelles, payables en argent effectif, & faiſant à quatre mille francs par Action, la ſuſdite ſomme de cinquante millions.

Le nombre total des Actions ſe trouveroit ainſi de trente-ſept mille cinq cents, leſquelles, à raiſon de quatre mille francs par Action, formeroient un capital de cent cinquante millions.

Ces cent cinquante millions deviendroient la premiere caution de deux cent quarante millions de billets de Caiſſe qui ſeroient ſucceſſivement mis en circulation.

La ſeconde caution dériveroit de tous les effets

pris à escompte par la Banque Nationale, & leur somme seroit nécessairement égale à la totalité des billets de Caisse, puisqu'aucun de ces billets n'auroit été délivré qu'en payement des effets sur lesquels la Banque Nationale auroit fait des avances par forme d'escompte.

Enfin la troisieme caution des billets de Caisse & la plus importante de toutes, seroit la garantie pleine & entiere de la Nation même ; & je montrerai bientôt que cette garantie n'exposeroit l'État à aucune espece de risque.

II.

Emploi des fonds de la Banque Nationale.

On a vu que le capital de la Banque Nationale se monteroit à . . . . 150 millions.

La Banque auroit la faculté de délivrer des billets de Caisse jusqu'à la concurrence de . . . . 240 millions.

C'est donc en tout . . . . 390 millions dont la Banque Nationale auroit la disposition; mais dans cette somme sont compris les soixante-dix millions qui ont éte prêtés à l'État en 1787; ainsi, c'est de trois cent vingt millions seulement dont il est nécessaire d'indiquer l'emploi.

Voici mon idée à cet égard :

170 Millions seroient avancés à l'État contre des assignations ou rescriptions sur le produit d'un recouvrement certain, ainsi qu'il sera expliqué dans la suite.

80 Millions seroient destinés aux escomptes des lettres de change de commerce.

70 Millions seroient destinés aux fonds de Caisse qui devroient avoir lieu en numéraire effectif.

320 Millions.

En tout, comme on voit, trois cent vingt millions; somme égale précisément aux fonds de commerce & aox billets de la Banque en circulation.

I I I.

Comment l'État ne courroit aucun risque en se portant caution des deux cent quarante millions de billets de Caisse en circulation.

On l'apperçoit d'un coup-d'œil.

Les avances que la Banque Nationale s'obligeroit de faire à l'État contre des rescriptions ou assignations sur les deniers publics, se monteroient, comme on vient de l'indiquer, à. . . . . 170 millions.

Le Trésor royal est dépositaire depuis le commencement de l'année 1787, d'un capital de soixante-dix millions, appartenant aux Actionnaires, ci . . . . 70 millions.

En tout, deux cent quarante millions, somme équivalente à celle des billets de Caisse en circulation; ainsi la Nation, en se portant caution de ces billets, garantiroit uniquement sa propre dette.

I V.

Avantages que les finances de l'État tireroient des dispositions qu'on propose.

On exigeroit deux conditions de la Banque Nationale.

L'une, que l'intérêt du capital de soixante-dix millions entre les mains du Roi depuis l'année 1787, seroit réduit de cinq à quatre pour cent.

L'autre, que les avances faites à la finance en billets de Caisse, & sur des rescriptions payables en 1791, seroient fixées à l'intérêt de trois pour cent par an.

Ainſi, indépendamment d'une réduction ſur l'intérêt des ſoixante-dix millions dont la Caiſſe d'eſcompte eſt créanciere depuis 1787, l'État obtiendroit un ſecours de cent ſoixante-dix millions à un très-petit intérêt, & cela, dans un temps où de toute autre maniere il ne pourroit trouver une foible portion de cette ſomme, même en ſe déterminant aux plus grands ſacrifices.

V.

Accroiſſement de ſecours pour le Commerce.

Les fonds employés dans ce moment par la Caiſſe d'eſcompte en lettres de change de la Banque ou du Commerce, ne ſe montent qu'à quarante-ſix millions.

On a propoſé, comme on l'a vu, de deſtiner à ces lettres de change un capital de quatre-vingts millions; ainſi du moment que vous auriez donné votre approbation au projet général dont il eſt ici queſtion, on procureroit à la Banque, au Commerce du royaume, & aux entrepriſes utiles, de nouveaux ſecours qui leur ſont très-néceſſaires. Il y a ſur-tout pluſieurs maiſons gênées par les avances qu'elles ont faites ſur des fonds publics, & qui ne pouvant ſe rembourſer par la vente de ces fonds, faute d'acheteurs à des prix tolérables, ſe trouvent en ce moment dans un pénible embarras. D'autres ayant compté ſur des rembourſemens qui ont été ſuſpendus au commencement d'Août 1788, mériteroient d'obtenir des ſecours en attendant qu'on puiſſe prendre, à l'égard des effets dont ils ſont propriétaires, un arrangement propre à relever leur valeur & à en faciliter la négociation. On ne peut donc douter qu'un accroiſſement d'eſcomptes en faveur du Commerce, ne produisît le plus grand bien.

V I.

Assignations ou Rescriptions qui seront délivrées à la Banque Nationale contre ses avances.

Il importe à la confiance publique, il importe aux principes de fidélité parfaite, qui doivent être la regle de conduite d'une Nation, que les assignations ou rescriptions sur lesquelles la Banque Nationale fera des avances au Gouvernement, soient dirigées non-seulement sur un recouvrement réel, mais encore sur un recouvrement dont le produit ne soit ni engagé par d'autres assignats, ni nécessaire même aux dépenses fixes de l'État.

Je vous proposerois donc, Messieurs, d'instituer un Receveur particulier entre les mains duquel seroient versés tous les fonds extraordinaires qui proviendront, soit de la Contribution patriotique, soit des biens-fonds du Domaine royal & du Clergé, dont la vente seroit déterminée, soit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, & dont l'aliénation ou le rachat seroit pareillement prescrit.

Ces recouvremens extraordinaires exigent, pour le bon ordre, une Trésorerie particuliere, & je vous proposerois d'autoriser les Administrateurs du Trésor royal, ou tels Commissaires que vous jugeriez plus convenables, à tirer des rescriptions sur le Receveur dont j'ai fait mention, & auquel on pourroit donner le nom de *Receveur de l'Extraordinaire.* Ces rescriptions égales en somme à l'avance qui seroit fournie par la Banque Nationale, devroient porter sur les deniers extraordinaires qui seront perçus, à commencer du 1.er Janvier 1791; & comme il convient que ces rescriptions puissent au besoin être négociées par la Banque Nationale, il seroit nécessaire de leur donner un terme fixe, & je proposerois qu'elles fussent divisées, à raison de dix millions par mois,

à commencer de Janvier 1791, jusqu'en Mai 1792; ce qui feroit en tout cent soixante-dix millions.

On ne peut guere douter que le produit des deux derniers tiers de la Contribution patriotique, réuni aux autres recouvremens qui naîtront de vos dispositions connues à l'égard des biens du Domaine & du Clergé, ne soit plus que suffisant pour répondre à l'avance de la Banque Nationale. Mais il est essentiel, Messieurs, pour le crédit, qu'une Commission de votre choix s'occupe activement & sans retard, de manifester & de faire valoir ces diverses ressources. Cependant, comme il ne faut aucune espece d'incertitude sur la ponctualité d'un engagement à terme fixe, il conviendroit que vous prissiez la résolution de pourvoir, par un emprunt, au supplément de fonds que pourroit exiger l'acquit régulier des rescriptions fournies sur le Receveur de l'*Extraordinaire*. Il y a toute apparence qu'il ne sera pas nécessaire d'y recourir; mais s'il le falloit pour une portion du remboursement promis à la Banque Nationale, l'état très-vraisemblable du crédit en 1791, vous donneroit le moyen d'y réussir à des conditions modérées.

Je crois prudent de réserver en entier pour les besoins de 1790, tous les fonds qui seront versés au Receveur de l'*Extraordinaire*, pendant le cours de l'année prochaine. Que si cependant il y avoit un superflu, il seroit également appliqué à la libération de la dette de l'État envers la Banque Nationale.

VII.

Calcul sur le profit des Actions.

On exige des Actionnaires, comme on l'a vu, un prêt de cent soixante-dix millions, à trois pour cent; on demande que l'intérêt du dépôt de soixante-dix millions entre les mains du Roi, depuis 1787, soit réduit de cinq à quatre pour cent; on veut de plus que la Banque Nationale ait en numéraire réel un ca-

pital oisif de soixante-dix millions. Voilà beaucoup d'exigences ; il est donc nécessaire de montrer qu'avec ces conditions remplies, le bénéfice des Actions sera suffisant. En voici le calcul très-simple.

Rappelons-nous que le capital de la Banque Nationale sera de cent cinquante millions. Savoir :

70 millions, le dépôt fait au Trésor royal en 1787.

30 millions placés actuellement dans le commerce de la Caisse d'escompte.

50 millions, supplément de fonds qui résultera du produit des nouvelles Actions.

En tout	150 millions.
Il faut ajouter à cette somme les billets de Caisse dont elle se servira comme argent, & qui seroient fixés à	240,000,000.
TOTAL.	390,000,000.

Résumons maintenant l'emploi & le produit annuel de cette somme.	
70 millions destinés à un fonds de Caisse habituel en numéraire effectif, ne produiront rien, ci.	000,000,000.
70 millions, le dépôt entre les mains du Roi, depuis 1787, produiront annuellement à quatre pour cent. . . .	2,800,000.
170 millions, avances aux finances de l'État, contre des valeurs à terme, produiront à trois pour cent.	5,100,000.
80 millions employés à l'escompte des lettres de change de Commerce, à quatre pour cent.	3,200,000.
TOTAL.	11,100,000.
Il faut en déduire pour les frais de manutention de la Banque Nationale, & pour les pertes inévitables.	600,000.
RESTERA par an.	10,500,000.

Lesquels dix millions cinq cent mille livres feroient précisément l'intérêt, à sept pour cent, du fonds capital de la Banque Nationale, puisque nous avons montré que ce fonds capital seroit de cent cinquante millions.

Un tel intérêt paroîtra suffisant, mais on ne l'estimera pas trop fort si l'on fait attention qu'il est ici question d'une affaire de Commerce, à laquelle des peines d'administration & des hasards sont attachés. D'ailleurs, on doit considérer qu'aujourd'hui l'État ne trouveroit d'aucune maniere une telle somme, même à cet intérêt; il faudra donc être fort content, si, à l'abri d'un bénéfice modéré, assuré aux Actions de la Banque Nationale, l'État se procure cent soixante-dix millions à trois pour cent, & une réduction d'un cinquieme sur l'intérêt du dépôt de soixante-dix millions entre les mains du Roi, depuis 1787.

Il est important de faire observer que cet intérêt de sept pour cent, assuré selon le calcul ci-dessus, au capital des Actions, est cependant susceptible d'accroissement & de diminution.

Il est susceptible d'accroissement, parce qu'indépendamment des deux cent quarante millions de billets que la Banque Nationale auroit en circulation, elle tiendroit la caisse de toutes les personnes qui la choisiroient librement pour dépositaire. C'est aujourd'hui un des bénéfices de la Caisse d'escompte, & ce bénéfice ne consiste pas dans aucune rétribution qui lui soit accordée pour ce genre de service, mais dans les jouissances de fonds qui résultent nécessairement d'une pareille manutention : & comme la Banque Nationale réuniroit toutes les conditions propres à fonder la confiance la plus étendue & la plus complete, il est naturel de présumer qu'insensiblement toutes les personnes qui ont un mouvement d'argent, toutes celles qui chercheroient un dépositaire assuré pendant leur absence, enfin d'autres particuliers encore par diffé-

rens motifs, donneroient leurs fonds en garde à un Caissier aussi positivement sûr & fidele que la Banque Nationale.

Ce n'est pas tout; la Banque Nationale devroit pareillement servir de Caissier au Trésor royal & au Receveur de l'Extraordinaire qu'on vous a proposé d'instituer, & en général aux différens Receveurs & Payeurs des deniers publics; mais on proposeroit à l'Assemblée Nationale de valider par un Décret formel une des dispositions constitutives de la Caisse d'escompte actuelle, c'est de ne payer jamais pour le compte d'aucun particulier, d'aucune compagnie, un seul denier au-delà de leurs fonds en dépôt : ainsi les relations étendues de la Banque Nationale ne l'exposeroient jamais à la moindre perte, & lui procureroient seulement un bénéfice quelconque, provenant des jouissances de fonds. L'on doit observer que ces jouissances, ne fussent-elles que de vingt millions, (& la caisse seule du Trésor royal les procureroit dans les temps ordinaires) il en résulteroit un bénéfice équivalent au moins à demi pour cent d'intérêt sur le capital des Actions.

Enfin la Banque Nationale une fois reconnue comme le meilleur de tous les dépositaires, vous ne trouveriez probablement aucune difficulté à ordonner qu'à l'avenir les dépôts judiciaires fussent placés entre ses mains; & peut-être qu'en faveur uniquement de ces dépôts forcés, il seroit convenable de s'écarter de la regle générale, & d'imposer à la Banque Nationale l'obligation de bonifier sur cette partie de fonds un intérêt d'un quart pour cent par mois révolu. Ce seroit un avantage essentiel pour les dépositaires de ce genre, & dont jusqu'à présent ils n'ont jamais pu jouir, puisque leurs deniers restoient sans produit pendant toute la durée du séquestre.

Le bénéfice des jouissances de fonds pour la Banque

Nationale ne pourroit avoir lieu que ſucceſſivement; car, jusqu'à l'époque où les payemens en argent & à bureau ouvert pourroient être établis, il conviendroit de conſerver dans la Banque une ſomme de billets de Caiſſe préciſément égale à la ſomme totale des dépôts. Ce ſeroit aſſez faire que de diminuer par ce moyen, & peut-être conſidérablement, la ſomme des billets en circulation.

On a calculé à quatre pour cent par an, le bénéfice que la Banque Nationale retireroit de la partie de ſes fonds appliquée aux eſcomptes des lettres de change de Commerce; mais il lui ſeroit permis, comme aujourd'hui, de fixer le prix de ces eſcomptes à quatre & demi pour cent, lorſque le terme des lettres de change excéderoit deux mois, & même à cinq, lorſque les avances de la Banque Nationale auroient lieu ſur des effets de quatre à ſix mois, avec nantiſſement.

En total, il n'y a nul doute que les actions de la Banque ne deviennent un placement d'argent fort avantageux; mais leur bénéfice, bien loin d'être pris ſur la fortune de l'État, ſe conciliera parfaitement avec l'avantage de la Nation.

Une objection importante, relative aux bénéfices des Actions de la Banque Nationale, ſe préſentera ſans doute à l'eſprit, & il eſt important de la réſoudre. Ce bénéfice doit repoſer ſur la certitude d'avoir des avances à faire au Gouvernement, puiſque ſans une telle condition la Banque Nationale ne trouveroit pas l'emploi d'une ſomme de deux cent quarante millions en billets de caiſſe, & que cependant le bénéfice de ſes actionnaires eſt calculé ſur une pareille ſuppoſition.

Il eſt ſûr que le placement d'une ſomme de deux cent quarante millions en effets de commerce ſeroit très-difficile, & en y deſtinant quatre-vingts millions, comme je l'ai propoſé, c'eſt peut-être aſſez dans les

temps ordinaires : mais il eſt une maniere très-ſimple d'aſſurer un emploi permanent aux fonds diſponibles de la Banque Nationale; il ſuffiroit de lui promettre qu'après le rembourſement de ſon avance extraordinaire, elle ſeroit chargée du ſervice courant des anticipations, & qu'elle en ſeroit même chargée ſeule, de maniere qu'il n'y auroit plus d'autre agent de ces négociations. Voilà un moyen très-ſimple d'occuper les fonds dont la Banque Nationale pourra diſpoſer; & l'État y gagneroit beaucoup, puiſqu'il auroit à trois pour cent des avances qui lui coûtent plus de ſix aujourd'hui.

La Banque Nationale, lorſqu'elle le déſireroit, pour diminuer la maſſe de ſes billets de caiſſe en circulation, devroit avoir la liberté de négocier les reſcriptions qui lui ſeroient délivrées par le Gouvernement; & le préjudice qui pourroit réſulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le tréſor public. Je crois néanmoins que, paſſé la premiere année, les chances d'augmentation de profit pour la Banque Nationale, ſeront beaucoup plus grandes que les chances de diminution; auſſi ne verrois-je aucun inconvénient à propoſer que l'Aſſemblée Nationale garantît aux Actions de la Banque, un intérêt de ſix pour cent de leur capital, à condition que la moitié des bénéfices excédant ſept pour cent, appartînt à l'État.

On a vu au reſte qu'en faiſant le calcul du bénéfice des Actions, j'ai compté ſur ſoixante-dix millions de fonds oiſifs en numéraire réel; cette ſomme comparée à deux cent quarante millions de billets de caiſſe, approche du tiers de ce dernier capital. Il y a donc toute apparence que le fonds de ſoixante-dix millions, une fois formé, ſuffiroit conſtamment à la circulation des billets de caiſſe : l'expérience prouve cette conjecture, & elle n'a ſouffert d'exception que dans les temps de diſcrédit général, temps

qui ne reviendront pas avec le nouvel ordre de choſes prêt à ſe développer, puiſque les finances de l'État ſeront au grand jour, puiſque l'équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes, ſera maintenu conſtamment, & que toutes les baſes du crédit ſeront indeſtructibles.

V I I I.

Les Moyens qui peuvent faciliter la levée des douze mille cinq cents Actions nouvelles.

JE propoſerois d'abord que ces douze mille cinq cents Actions nouvelles, payables en argent effectif, fuſſent diviſées en demi & en quart d'Actions, afin de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes.

L'action entiere étant de quatre mille livres en capital, la demi-Action ſeroit de deux mille francs, & le quart d'Action de mille francs.

On auroit pour attrait, la garantie nationale d'un intérêt de ſix pour cent, & la certitude morale d'un intérêt de ſept pour cent, ſuſceptible d'amélioration; enfin ces avantages ſeroient réunis à la ſureté la plus parfaite.

On ne peut néanmoins, malgré ces encouragemens, eſpérer de trouver des acquéreurs au prix de quatre mille francs pour l'Action entiere, tant que le cours des anciennes Actions ſur la place ne s'élevera pas; mais on doit s'attendre à une hauſſe plus ou moins prochaine, ſi la Caiſſe d'eſcompte eſt convertie dans une Banque Nationale, conformément au plan que je viens de mettre ſous vos yeux.

Le bénéfice qui, à commencer du 1.er Janvier prochain, ſeroit dévolu à la Banque Nationale, ne devroit être réparti aux anciennes Actions actuellement exiſtantes, qu'en raiſon de la quotité qui leur

feroit revenue fi les nouvelles Actions étoient levées; & le furplus feroit réfervé à celles-ci, par forme de bénéfice anticipé. Un tel arrangement qui accroîtroit graduellement l'avantage attaché aux nouvelles Actions, affureroit au moins qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, on s'empresseroit de les acquérir ; & l'on doit remarquer que la difpofition propofée ne cauferoit aucun préjudice aux anciennes Actions, puifque la mife des Actions nouvelles étant deftinée à compofer le fonds mort de la Banque Nationale en numéraire effectif, le bénéfice de cette Banque fera le même avant ou après la levée des nouvelles Actions.

On aura encore un moyen de hâter, quand il en fera temps, l'acquifition de ces Actions. Il eft un grand nombre de perfonnes qui prennent un jufte intérêt au rétabliffement entier du crédit & à la reprife des payemens de la Caiffe d'efcompte, dorénavant la Banque Nationale, & l'on feroit peut-être un grand effort pour atteindre à ce but, fi l'on étoit fûr d'un fuccès complet. Il feroit donc à propos, en choififfant bien le moment, d'ouvrir une foufcription pour les nouvelles Actions, laquelle ne feroit valable qu'à l'époque où cette foufcription feroit entiérement remplie. Une convention du même genre pourroit encore avoir lieu pour de fimples dépôts d'argent, toujours dans la vue de compléter entre les mains de la Banque Nationale, un capital en numéraire effectif de foixante à foixante-dix millions.

Enfin, comme c'eft moins d'une fomme d'argent réel conftamment en caiffe dont on a befoin, que de la certitude d'en trouver au moment où l'on viendroit en demander à la Banque Nationale, pour une fomme plus forte qu'à l'ordinaire, il feroit poffible de faire avec les maifons de Banque & de Commerce, & avec des particuliers, une convention d'après laquelle, au lieu d'une mife effective, proportionnée au capital

des Actions nouvelles, on s'engageroit feulement de remettre à la Banque Nationale, telle fomme en argent réel à fa premiere réquifition, ou tant de jours après l'avertiffement.

Le Tréfor royal, fitôt que les circonftances le lui permettront, accroîtroit auffi de tous fes efforts le numéraire de la Banque Nationale, & contribueroit à la munir des fonds réels, néceffaires pour répondre à fa circulation en billets.

On dira peut-être que malgré cette réunion de moyens, fi long-temps que les billets de la caiffe de la Banque ne feront pas tous converfibles en argent à volonté, ils ne feront pas en crédit : mais ceux de la Caiffe d'efcompte le font encore, malgré l'obligation où elle s'eft trouvée de ne payer qu'un à un les billets de mille francs ; & cependant ces billets n'ont point l'avantage particulier qu'obtiendront ceux de la Banque Nationale, celui d'être inftitués & cautionnés par la Nation. J'irai plus loin ; je ne fais s'il faut regretter que dans le moment actuel, il n'y ait pas tout à coup dans la Banque Nationale, la fomme de numéraire effectif, néceffaire pour ouvrir fans réferve & fans diftinction, le payement des billets de caiffe en circulation ; car dans un temps de crife & d'alarme, le dirai-je encore, dans un temps de cabale & de paffions, il y auroit du rifque à ouvrir fans limite le payement des billets de caiffe, même en ayant une fomme de numéraire effectif, équivalente un quart & au-delà des billets en circulation. Plufieurs motifs dans les circonftances où nous fommes, engageroient à des demandes d'argent qui épuiferoient la Banque Nationale en peu de temps, & il eft peut-être préférable que toute l'étendue de fes moyens s'établiffe dans un moment plus calme, afin qu'on foit folidement à l'abri de toute convulfion nouvelle.

On dit qu'une Banque, au moment où elle ne paye pas fes billets de caiffe à bureau ouvert & argent

comptant, doit y être contrainte : cette idée eſt exagérée ; car, puiſque le bénéfice de toute eſpece de Banque publique, provient de ce qu'elle a moins de numéraire effectif que de billets en circulation, on peut toujours ſuppoſer une affluence de demandes d'argent, qui ne lui permettroit pas d'acquitter de cette maniere ſes billets de caiſſe à la ſeule volonté des porteurs. La Banque d'Angleterre, plus digne de confiance qu'aucune autre, par la protection que lui accorde la Nation entiere, a cependant eu des momens de criſe où elle s'eſt vue forcée de retarder ou de prolonger ſes payemens en argent, & la confiance publique n'en a point été altérée. Il eſt vrai qu'en Angleterre on verroit avec une indignation générale, toute manœuvre qui annonceroit un deſſein d'embarraſſer la Banque ; un pareil ſentiment s'établira de même en France, ſitôt que nos paſſions ſeront calmées, & qu'il ne reſtera de nos débats, qu'un plus grand amour de la patrie, un plus grand intérêt à ſa force & à ſa proſpérité.

La grande difficulté eſt le moment préſent ; la ſomme d'argent que la Caiſſe d'eſcompte délivre tous les jours, épuiſe ſa caiſſe dans un temps où le numéraire effectif ſemble avoir diſparu ; en ſorte que ſi une telle criſe duroit encore long-temps, & qu'aucun moyen quelconque ne pût accroître ſes capitaux en argent, ſa diſtribution journaliere d'eſpeces, ou ſeroit interrompue, ou ſeroit au moins diminuée. Les billets de caiſſe garantis par un Décret national, les billets de caiſſe rembourſables avec certitude en 1791, ne ſeroient pas moins dignes de la plus parfaite confiance, lors même que leur converſion en argent ſeroit momentanément interrompue.

Cependant, s'il devenoit néceſſaire d'en ſoutenir le crédit, on ne manqueroit pas de moyens, ſoit en y attachant un intérêt, ou ſimplement un tirage de primes ; & le bas prix auquel reviendroit à l'État l'avance de cent ſoixante-dix millions faite par la Caiſſe

d'efcompte, permettroit de faire un facrifice momentané, s'il devenoit indifpenfable pour encourager la circulation des billets de caiffe. Un facrifice également paffager pourroit de même être propofé pour exciter l'acquifition des nouvelles Actions ; mais il eft inutile, & il feroit peut-être difconvenable en ce moment de traiter à l'avance toutes ces hypothefes, & de donner ainfi de la réalité à des difpofitions encore vagues. Un tirage de primes fort fimple & le plus attrayant qu'il feroit poffible, me paroîtroit le moyen d'encouragement préférable ; ce feroit le facrifice auquel on pourroit renoncer le plus promptement, & il faudroit le faire au moment où le payement des billets de caiffe en argent comptant & à bureau ouvert, feroit folidement établi ; & jufqu'à cette époque, un tel facrifice même ne feroit pas néceffaire, fi à l'aide d'un fentiment national & patriotique, on vouloit d'un commun accord foutenir dans le royaume ou dans les principales villes de commerce, la circulation des billets de caiffe.

Au refte, même en fuppofant la Banque Nationale une fois munie d'un capital en numéraire effectif proportionné à fes billets de Caiffe en circulation, il ne faut pas fe diffimuler que des circonftances pareilles à celles où nous fommes, rendroient abfolument néceffaire l'établiffement d'une regle ou d'une mefure dans la diftribution de cet argent ; & je ferai remarquer à cette occafion qu'il feroit important d'inviter les Adminiftrateurs ou Commiffaires de la Caiffe d'efcompte, à prendre en confidération les inconvéniens attachés à la forme adoptée dans ce moment pour la répartition journaliere d'une certaine quantité d'argent aux porteurs de billets de caiffe. Il en réfulte un défordre qu'il feroit effentiel de prévenir, & l'on a malheureufement lieu de croire que, dans le nombre des perfonnes qui augmentent ou qui excitent la foule autour de la Caiffe d'efcompte, plufieurs ne voudroient pas avouer leurs motifs.

Tout devient embarraſſant, tout devient pénible ſans doute quand le malheur des circonſtances a détourné les affaires d'argent de leur cours régulier; mais il ne faut pas ſe laſſer de lutter contre les difficultés; il n'en eſt aucune au-deſſus des moyens qui naîtroient d'une volonté commune, & il ne faudroit qu'un pareil ſecours pour abréger le paſſage entre l'état premier de la Banque Nationale & ſa conſiſtance parfaite. Enfin, ſi nous avons beſoin de ſoutenir, d'animer nos eſpérances, conſidérons que cette affaire publique achevée, tout ſera dans le plus grand ordre pour les finances.

Il n'y a plus d'incertitude raiſonnable ſur l'établiſſement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes; vous en avez pris l'engagement, vous en avez manifeſté les moyens, & vous en trouverez encore d'autres pour établir une Caiſſe d'amortiſſement ſuſceptible d'un accroiſſement graduel; & fût-elle petite à ſon début, elle ſuffiroit en n'empruntant plus, pour élever ſenſiblement le prix des fonds publics. Ce ſera l'objet d'un ſecond Mémoire où l'arrangement final des finances ſera traité. Mes idées ſont arrêtées à cet égard; mais j'attends pour vous en rendre compte, que l'on ſache poſitivement le réſultat des économies que vous avez exigées du département de la guerre. Je crois auſſi que pour ne rien faire à la légere, il eſt important de réunir quelques notions plus certaines ſur le produit de la contribution des privilégiés, & ſur vos projets relativement aux biens du Domaine & du Clergé.

Tout prendra, n'en doutons point, une face nouvelle, dès que trois grandes diſpoſitions de votre part ſeront déciſivement terminées.

L'accord évident & parfait entre les revenus & les dépenſes fixes, cette condition eſſentielle d'une confiance durable.

L'établiſſement ſolide des Adminiſtrations provin-

ciales; cet aide ſi puiſſant pour tout, & pour les finances, & pour le bonheur des peuples, & pour la liberté publique.

La reſtauration, l'affermiſſement d'un pouvoir exécutif qui aſſure l'obéiſſance aux lois, & qui captive ce reſpect ſi néceſſaire pour maintenir, ſans une action continuelle, la paix & la tranquillité dans un ſi vaſte royaume.

Tous les biens naîtront de ces trois grandes baſes, ſous la précieuſe ſauve-garde des Aſſemblées Nationales. Mais, comme au milieu de la confuſion des finances, toutes les idées s'égarent, toutes les eſpérances s'affoibliſſent, il étoit eſſentiel de ſe défendre du déſordre dont nous ſommes menacés, il étoit preſſant de s'aſſurer des cent ſoixante-dix millions abſolument néceſſaires, & pour répondre aux beſoins de cette année, & pour préparer le ſervice de l'année prochaine, & pour arriver au moment où il n'y aura plus de dépenſes qu'en raiſon des revenus certains de l'État. Ce plan très-difficile vous eſt propoſé, & néanmoins on a réſervé comme une reſſource additionnelle, le produit des recouvremens extraordinaires qui auront lieu cette année & l'année prochaine ſur la Contribution patriotique. Je vous propoſerois d'employer les premieres rentrées à groſſir les fonds deſtinés aujourd'hui au payement des rentes ſur l'Hôtel-de-ville. Il ſeroit à ſouhaiter qu'avant le premier Janvier prochain, les ſix derniers mois 1788 fuſſent entiérement acquittés, & qu'enſuite on ne laiſſât plus d'arrérages d'un ſemeſtre ſur un autre. Il faudroit en ce moment trente-cinq millions d'extraordinaire pour exécuter ce plan, & j'avois d'abord penſé à prendre tout de ſuite cette ſomme ſur le ſecours extraordinaire de cent ſoixante-dix millions, qui ſeroit procuré par la Banque Nationale; mais il eſt convenable de ne pas mettre en circulation à la fois une trop grande ſomme de billets de caiſſe,

& il importe auſſi au milieu de tant de circonſtances contrariantes, de ne ſoumettre à aucun haſard la ponctualité du ſervice courant. Au reſte, on jugera ſurement avant peu de l'étendue de la Contribution patriotique de Paris; & ſelon toute apparence, les rentiers ne perdront rien aux diſpoſitions de prudence que je vous propoſe.

Il y aura encore en reſſource le produit d'une grande partie de l'emprunt de quatre-vingts millions, puiſque la ſomme non diſtribuée en ce moment ſe monte à quarante-huit millions; mais vous ſavez, Meſſieurs, que la moitié eſt payable en Effets dont le rembourſement eſt ſuſpendu.

On pourra faire auſſi quelque uſage de la créance ſur les Américains; l'on eſt en pour-parler d'un commencement de prêt ſur ce gage, & il vous en ſera donné connoiſſance, lorſque les négociations commencées auront acquis plus de confiance. C'eſt de Hollande qu'on donne quelques eſpérances de réuſſite; & ſi vous faites attention, Meſſieurs, à la défaveur des changes occaſionnée par la réunion combinée de l'étendue de nos beſoins au dehors, & de la rareté du numéraire effectif avec lequel nous pourrions acquitter cette dette, vous ſentiriez de quelle importance il ſeroit pour l'État de trouver à faire quelques emprunts dans l'étranger; & je prévois que l'on pourroit être aidé à cet égard par la Banque Nationale.

Enfin, Meſſieurs, vous aurez toujours devant vous la perſpective de l'extinction graduelle de cent cinq millions de rentes viageres, & toutes les autres améliorations que les lumieres réunies d'une nation pourront procurer, à meſure que cette nation prendra poſſeſſion par l'expérience, de toutes les connoiſſances relatives à l'adminiſtration, & à meſure que la baiſſe de l'intérêt de l'argent donnera de nouvelles idées, & ouvrira de nouvelles reſſources.

Il me reſte à répondre à une objection générale, après avoir déjà diſcuté celles qui étoient relatives aux diſpoſitions de détail.

La réputation, dit-on, de la Caiſſe d'eſcompte eſt altérée : elle doit peut-être ce malheur à des contrariétés qu'il étoit hors de ſon pouvoir de prévenir ; mais il ſuffit qu'elle ait ſouffert dans ſon crédit, pour qu'on doive déſirer de détruire cet établiſſement, & de le remplacer par un autre de même genre.

On peut répondre à cette objection.

1.° Que le crédit de la Caiſſe d'eſcompte, tel qu'il exiſte aujourd'hui, crédit d'habitude en partie, n'eſt pas moins encore très-conſidérable.

2.° Que le nom de Banque Nationale ſubſtitué à celui de Caiſſe d'eſcompte, l'augmentation du nombre des Actions, l'accroiſſement du nombre des Adminiſtrateurs, la faculté de perpétuer ou de changer les gérans actuels par le réſultat libre d'une élection générale, les changemens encore qui ſeront apportés aux ſtatuts conſtitutionels, & à toutes les diſpoſitions intérieures de l'établiſſement ; enfin, la ſurveillance aſſurée à des Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée Nationale, toutes ces circonſtances feroient véritablement de la Caiſſe d'eſcompte un établiſſement nouveau. On ne pourroit aller plus loin qu'en rembourſant les anciennes Actions, & en créant de nouvelles ; mais des Actions ne peuvent avoir ni mérite ni démérite ; & comme elles changent de mains tous les jours, on ne peut fixer ſur perſonne, la louange ou le blâme que l'on voudroit attribuer aux propriétaires de ces Actions.

Il ne feroit pas aiſé d'ailleurs de rembourſer ſoixante-dix millions dûs par le Roi à ces Actionnaires, ſi on vouloit, en les dépouillant de leur propriété, ſe montrer juſte envers eux, & cette difficulté deviendroit encore plus grande ſi l'on propoſoit de détruire en

entier la Caiſſe d'eſcompte ſans aucun remplacement; car il faudroit non-ſeulement rembourſer d'une maniere quelconque le dépôt de ſoixante-dix millions fait par les Actionnaires, mais on devroit encore acquitter tous les engagemens du Tréſor royal envers la Caiſſe d'eſcompte, & qui font partie du gage des billets de Caiſſe. Enfin, ſoit pour une telle dépenſe, ſoit pour aſſurer en entier le ſervice de cette année & de l'année prochaine, on auroit à chercher un ſecours d'une grande étendue, & que l'état préſent du crédit ne permettroit pas de trouver à des conditions tolérables.

Il ne faut jamais perdre de vue, que par le malheur des circonſtances, il y a deux difficultés à vaincre à la fois, l'embarras de la Caiſſe d'eſcompte, & la néceſſité d'un ſecours conſidérable pour les finances.

Cette réflexion m'engage à vous retracer en peu de mot les réſultats du projet dont je viens de vous entretenir.

Un ſecours de cent ſoixante-dix millions abſolument néceſſaire ſeroit procuré.

Il ne coûteroit à l'Etat qu'un intérêt de trois pour cent par an.

A l'époque fixée pour le rembourſement de ces cent ſoixante-dix millions, la Banque Nationale ſe chargeroit du ſervice des anticipations pareillement à trois pour cent d'intérêt ſans aucune rétribution; & il en coûte aujourd'hui plus de ſix pour les mêmes négociations.

L'Etat obtiendroit encore une diminution d'un cinquieme ſur l'intérêt dont il eſt grevé envers les Actionnaires, en raiſon de leur dépôt de ſoixante-dix millions, fait en 1787; ainſi ſes charges annuelles ſeroient diminuées par cette condition, de ſept cent mille livres par an.

Le commerce, la banque & les entrepriſes utiles recevroient de nouveaux ſecours pour l'accroiſſement

de fonds qu'on pourroit deſtiner à l'eſcompte des billets ou des lettres de change.

Un établiſſement public qui a rendu de grands ſervices aux finances, ſeroit maintenu, & ſes intéreſſés qui réuniſſent entre eux un capital de cent millions, confié preſque en entier à l'Etat, n'auroient à ſe plaindre d'aucune injuſtice.

Ces avantages ſeroient achetés par les inconvéniens inſéparables d'un accroiſſement de billets de Caiſſe, dont le rembourſement en argent à la volonté des porteurs, n'auroit pas lieu tout de ſuite, & qui devroient cependant être reçus légalement dans beaucoup de payemens.

Mais ces inconvéniens ſeroient affoiblis, 1.° par la garantie nationale donnée à ſes billets.

2.° Par les limites appoſées a leur ſomme totale.

3.° Par l'aſſignat formel deſtiné au rembourſement de l'avance de la Caiſſe d'eſcompte, à une époque extrêmement rapprochée.

4.° Par les diverſes précautions priſes pour accélérer le moment où l'on pourroit payer en eſpeçes & à bureau ouvert, tous les billets de la Caiſſe en circulation.

5.° Par la propoſition qui vous eſt faite d'en ſoutenir, juſqu'à ce moment-là, le crédit en y attachant un intérêt, ou une loterie de primes, ſi cet arrangement devenoit néceſſaire.

Enfin, à tous ces moyens efficaces il pourra s'en joindre d'autres par la réunion de vos lumieres; & quand je n'aurois fait que préſenter avec un peu de clarté, les points de difficultés autour deſquels chacun peut diriger ſes réflexions, je ne croirois pas la peine que j'ai priſe abſolument inutile.

Vous penſerez ſurement, Meſſieurs, que ce Mémoire doit être communiqué à MM. les Actionnaires de la Caiſſe d'eſcompte, puiſqu'on ne peut traiter ſans eux de leurs intérêts & de leurs propriétés. Vous

trouverez d'ailleurs dans leur assemblée générale, une réunion des lumieres dont vous pourrez tirer de l'utilité dans l'affaire qui est aujourd'hui soumise à votre considération ; & attachés comme ils le sont à la chose publique par plusieurs intérêts, ils s'expliqueront, je le crois, avec beaucoup d'impartialité & de patriotisme.

Je ne m'étendrai pas davantage, & j'attendrai de connoître les objections essentielles qui ont pu m'échapper, soit pour les discuter ensuite, soit pour être éclairé par elles : on peut s'en fier aux lumieres présentes & à l'activité ordinaire de la censure, que rien ne sera négligé. Je crois la critique facile, puisqu'à mes propres yeux tout se ressent dans ce projet de la désolante contrariété des circonstances ; mais je ne puis qu'employer mes efforts à en affoiblir les conséquences, & seul je suis confident de ce qu'il m'en coûte de peine pour vous proposer un moyen qui s'écarte des principes généraux d'administration, dont l'observation févere m'a seule attaché jusques à présent au maniement des affaires publiques ; aussi je crois me soumettre à l'un des plus grands sacrifices, en joignant même à ce prix, l'intérêt de l'État.

Je demande cependant, Messieurs, qu'après avoir fait part sans aucune réserve de toutes mes réflexions, on considere leur résultat comme une simple opinion, comme une simple préférence de ma part. Examinez, approfondissez par vous-mêmes une si importante question ; aidez-vous, je vous prie, de la comparaison & des lumieres de tous ceux que vous jugerez à propos de consulter ; car je n'accepterois point que vous vous en rapportassiez à moi par un sentiment de confiance. Je n'ai point décliné cette forme pour la Contribution patriotique, parce que tout étoit simple dans une pareille affaire ; mais quand il s'agit d'une disposition aussi grave que compliquée, d'une disposition susceptible d'interprétations diverses ; enfin, quand

quand toutes ſortes de motifs, toutes ſortes d'intérêts & de paſſions viennent ſe mêler à préſent au jugement qu'on porte des opérations de finance, je ne dois pas reſter ſeul à répondre du ſuccès ou des événemens. C'eſt aſſez de vivre d'inquiétudes pour étudier, pour chercher, pour trouver le mieux; c'eſt aſſez d'uſer toutes les facultés de ſa penſée, toute la puiſſance de ſon ame, pour prévenir, pour éloigner, pour adoucir les malheurs de tout genre dont j'apperçois à chaque inſtant le ſpectacle autour de la grande adminiſtration qui m'eſt confiée; c'eſt aſſez, je puis le dire, d'aller en dépériſſant ſous l'immenſe fardeau dont je ſuis chargé, & de le ſoutenir ſans un moment de relâche, ſans une minute de diſtraction; enfin, c'eſt aſſez d'avoir à ſe livrer à tant de peines par la ſeule loi d'un dévouement libre à vos intérêts. Je crois qu'il eſt de toute juſtice, Meſſieurs, que vous vous aſſociez à cette tâche, & que vous le faſſiez, comme je vous en prie, ſimplement & généreuſement, & de la maniere qui convient aux Repréſentans d'une grande Nation, près deſquels on ne verroit jamais aborder ſans douleur aucune conſidération, aucune politique particuliere, tant eſt ſuperbe, auguſte & ſupérieur à tout, l'éminent intérêt qui vous raſſemble.

Pardonnez, Meſſieurs, ſi en vous parlant d'affaires, j'y mêle ſouvent les ſentimens de mon cœur; elles ſeroient inſupportables ces affaires, ſi rien de moral, ſi rien de ſenſible ne pouvoit s'y réunir; & quel citoyen ne ſeroit animé, quel homme ne ſeroit agrandi par la contemplation du but auquel vous déſirez d'arriver? Vous ne rejetterez donc point l'hommage que l'on ſe plaît à vous rendre de ſes ſentimens, de ſes vœux & de ſes penſées; & ce ſeroit avec peine que je me ſoumettrois, ſi vous le vouliez, au ſacrifice de tous les mouvemens de mon cœur, & que je me réduirois à vous offrir en tout temps le langage de la

ſimple raiſon. Mais cette raiſon n'eſt jamais complete, lorſque le ſentiment en eſt abſolument ſéparé, parce que lui ſeul peut recueillir une infinité de vues qui échappent, même dans les affaires, aux efforts & aux atteintes de l'eſprit.

Sur l'Imprimé au Louvre,
Bruyset fils aîné, Imprimeur du Roi.